Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 056-215601188-20260409-D2026_031-DE

Département
Du Morbihan

COMMUNE DE LOCMIQUÉLIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé salle du conseil à la mairie de Locmiquélic, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Eric PATUREL.

Date de convocation : le 03 avril 2026
La séance a été publique le jeudi 09 avril 2026

Etaient présents : Madame IZAGUIRRE, Monsieur GUIDAL, Monsieur CAZEAUX, Madame SAINTAGNE, Monsieur RIBETTE, Madame RIBETTE, Madame BELLEGO, Monsieur MAINGUY, Madame BLAIZOT, Madame GUILLEVIC, Madame HEBERLE, Monsieur BENGON, Madame CHAUDRE, Madame DREAN, Monsieur FISCHER, Monsieur GEOURJON, Madame RIPOLL-GHYS, Monsieur JEHANNO, Monsieur BALDOS, Madame KAMENSKY, Monsieur ROBERT X.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur BORGNIC (procuration à Madame DREAN), Madame LE QUER (procuration à Monsieur GUIDAL), Monsieur ROBERT (procuration à Madame HEBERLE), Monsieur DREANO (procuration à Madame GUILLEVIC), Monsieur VARIOT(procuration à Madame IZAGUIRRE).

Absent : /

Secrétaires de séance : Madame BELLEGO, Madame GUILLEVIC.

Conseillers en exercice : 27

D2026-031 PROLONGATION ET ACTUALISATION N°3 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA GRANDE RUE 2023AP01

Exposé :

Par délibération D2023-033 du 6 avril 2023, le conseil municipal a adopté l'autorisation de programme 2023-AP01 relative aux travaux d'aménagement de la Grande Rue pour un montant total de 720 000€ TTC.

Pour mémoire, les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elle constitue une enveloppe de crédits utilisables sur une période de temps donné et demeure valable sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à son annulation, sa suspension ou sa clôture.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme.

Annuellement, l'utilisation des crédits de l'autorisation de programme doit être présentée en Conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 056-215601188-20260409-D2026_031-DE

Cette autorisation de programme a fait l'objet de deux actualisations, l'une liée à l'ajustement de l'enveloppe après la rédaction du projet par l'assistance à maitrise d'ouvrage , la seconde liée à l'ajustement des coûts suite à l'attribution du marché de travaux.

En 2025, le marché de travaux a fait l'objet d'un avenant pour un montant de 35 719,17€ HT - 42 863,00€ TTC pour la part communale du lot 1.

Par ailleurs, il importe de tenir compte des révisions de prix tel que prévu au marché de travaux.

En conséquence, il sera également nécessaire d'amender l'enveloppe de l'autorisation de programme et proposer d'ouvrir des crédits pour l'année 2026.

Proposition :

Vu les articles L 2311-3, R2311-9 et L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission finances et affaires générales en date du 02 avril 2026,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la modification de l'autorisation de programme et des crédits de paiement n°2023AP01 – Aménagement Grande Rue telle que présentée dans le tableau ci-dessous :

N°		Phases	Montant initial AP/CP	Actualisation N°1	Actualisation N°2	Actualisation N°3	Total TTC	Crédits antérieurs réalisés			Echéancier indicatif de
								2023	2024	2025	2026
	Chapitre 23	Phase conception									
		Maitrise d'œuvre	60 000 €	20 490 €		7 500 €	87 990 €	14 688,00 €	42 789,49 €	29 651,86 €	600,00 €
2023-AP01		SPS[1]	12 000 €		-6500		5 500 €	0,00 €	1 056,10 €	1 634,42 €	2 000,00 €
		Frais de publicité	2 000 €				2 000 €	622,49 €	624,90 €	0,00 €	0,00 €
		huissiers	0 €		2352		2 352 €	0,00 €	611,28 €	611,28 €	439,00 €
		Phase travaux									
		Lot voirie	500 000 €	238 484 €	310 016 €	57 863 €	1 106 363 €		277 336,07 €	756 640,44 €	72 000,00 €
Aménagement de la Grande Rue		Lot espaces verts - *mobiliers*	50 000 €	-9 320 €	110 000 €	1 500 €	152 180 €		0,00 €	126 622,97 €	30 000 €
		Signalisation	15 000 €	0 €	0 €		15 000 €			351,60 €	7 864,00 €
		Mobilier urbain	70 000 €	24 272 €	-84 272 €		10 000 €		2 793,53 €	12 447,68 €	
		Récolements	11 000 €	0 €			11 000 €			0 €	11 000 €
		TOTAL TTC	**720 000 €**	**273 926 €**	**331 596 €**	**66 863 €**	**1 392 385 €**	**15 310,49 €**	**325 211,37 €**	**927 960,25 €**	**123 903 €**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés dans la limite de l'autorisation de programme votée par l'Assemblée délibérante et à mandater les dépenses dans la limite des crédits de paiement inscrits chaque année au Budget.

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à 23 voix pour et 04 absentions.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le 10 avril 2026

Madame BELLEGO	Monsieur PATUREL	Madame GUILLEVIC
La Secrétaire	Le Maire	La Secrétaire

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 056-215601188-20260409-D2026_031-DE